



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Fagherazzi Martine / Emonet Gaétan

2020-CE-230

Fréquentation des cours confessionnels à l'école obligatoire

I. Question

Les cours de catéchèse confessionnelle sont, selon la législation en vigueur dans notre canton, dispensés de manière facultative durant les heures d'école obligatoire, à raison d'une unité (50 min.) par semaine pour les élèves de 3H à 11H.

Ce sont des cours d'enseignement religieux catholique ou réformé qui sont dispensés par des catéchistes ou catéchètes dans le cadre scolaire.

A l'heure actuelle, et après renseignements pris auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, il n'existe pas de statistiques cantonales officielles quant au degré de fréquentation de ces cours mais plutôt une vision basée sur des chiffres relativement approximatifs.

Ces cours faisant partie intégrante de la planification des grilles horaires de l'école obligatoire et de l'organisation de la classe par l'enseignant-e titulaire pour les élèves qui ne les fréquentent pas, il nous apparaît en effet important d'établir des statistiques qui nous donnent un aperçu officiel et détaillé de leur fréquentation dans les écoles primaires et secondaires du canton.

Nous souhaitons donc, par cette question, solliciter le département en charge de l'Instruction publique, de la culture et des sports pour qu'une démarche quantitative soit mise sur pied au sein du Service de l'enseignement obligatoire afin d'établir, en collaboration avec les directions d'écoles, un état des lieux actuel.

Il serait dès lors intéressant de déterminer :

Quel est le pourcentage d'élèves qui fréquentent ces cours en fonction :

- > de leur confession ?
- > de leur âge (degré de scolarité) ?
- > des différentes régions du canton (districts) ?

18 novembre 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

Conformément à l'art. 64, al. 4 de la Constitution cantonale, « L'enseignement respecte la neutralité confessionnelle et politique. Les Églises et les communautés religieuses reconnues ont le droit d'organiser un enseignement religieux dans le cadre de l'école obligatoire ». L'art. 23 de la loi sur la scolarité obligatoire (LS) détaille les modalités de cet enseignement religieux. Dans les faits, cela signifie que les écoles mettent du temps à disposition de l'Eglise catholique-romaine et de l'Eglise évangélique-réformée pour leur enseignement, la Communauté israélite n'ayant pas fait usage de ce droit. Ce temps prend la forme d'interventions ponctuelles œcuméniques de la 1H à la 2H, puis d'une leçon hebdomadaire de la 3H à la 11H.

Les élèves catholiques ou réformé-e-s fréquentent donc d'office les cours d'enseignement religieux confessionnel. Une dispense peut toutefois être obtenue conformément à l'art. 42, al. 3 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) : « La déclaration écrite des parents selon laquelle leur enfant ne suivra pas le cours d'enseignement religieux confessionnel est adressée, avant le début de l'année scolaire, à la direction d'établissement. Les élèves âgés de 16 ans révolus peuvent agir par eux-mêmes ». Concrètement, cette communication s'effectue pour la partie francophone au moyen d'un formulaire identique pour tous les établissements mis à disposition des parents par les directions d'école lorsqu'ils le demandent, et pour la partie germanophone, par formulaire également ou par lettre adressée à la direction d'école. Les parents n'ont pas à justifier leur choix ou à mentionner de motif pour dispenser leur enfant. Les élèves d'autres confessions ont également la possibilité, si les parents le désirent, de fréquenter les cours d'enseignement religieux confessionnel catholique-romain ou évangélique-réformé. Ils doivent pour cela en faire la demande auprès de la direction d'école.

De la 1H à la 8H, pendant que certain-e-s élèves fréquentent les cours d'enseignement religieux confessionnel catholique ou réformé, les élèves appartenant à une autre confession ou religion, les élèves sans confession et les élèves dispensé-e-s du cours d'enseignement religieux confessionnel « restent sous la responsabilité et la surveillance de l'école » (art. 42, al. 4 RLS).

Dans la partie francophone du canton, en 9H et 10H, les élèves qui ne fréquentent pas le cours d'enseignement religieux confessionnel suivent le cours intitulé « Ethique et cultures religieuses ». Ce cours est prévu par le Plan d'études romand (PER) et n'est pas confessionnel. Il vise la connaissance et la compréhension interculturelle par une approche et une réflexion communes autour de thèmes existentiels, éclairés par les différents courants religieux et philosophiques. Ce cours est dispensé dans le respect des opinions, des convictions religieuses et des traditions culturelles des élèves et de leur famille. Chaque élève a ainsi l'obligation de suivre soit le cours d'enseignement religieux confessionnel, soit le cours d'« Ethique et cultures religieuses ». En 11H, toutes et tous les élèves suivent le cours d'« Ethique et de cultures religieuses », y compris celles et ceux qui fréquentent le cours d'enseignement religieux confessionnel.

Le fait que le cours d'« Ethique et cultures religieuses » soit obligatoire en 11H peut contribuer à expliquer pourquoi les élèves de la partie francophone du canton sont, en 11H, beaucoup moins nombreuses et nombreux à participer au cours d'enseignement religieux confessionnel qu'ils et elles ne le sont en 9H ou en 10H (cf. le tableau de vue d'ensemble pour le cycle 3 au SEnOF). Comme cette diminution en 11H est aussi présente pour le DOA, bien que moins prononcée, on peut supposer qu'elle est également liée au fait que les élèves atteignent l'âge de décider pour eux-mêmes ou elles-mêmes s'ils ou elles souhaitent participer au cours.

Dans la partie germanophone du canton, toutes et tous les élèves de la 9H à la 11H, y compris celles et ceux qui suivent l'enseignement religieux confessionnel, suivent le cours intitulé « Ethik, Religionen, Gemeinschaft mit Lebenskunde » poursuivant des objectifs relativement similaires au cours « Ethique et cultures religieuses » de la partie francophone du canton. L'enseignement religieux confessionnel catholique et réformé a donc lieu à un autre moment, durant lequel les élèves appartenant à une autre confession ou religion, les élèves sans confession et les élèves dispensé-e-s du cours sont regroupé-e-s et restent sous la surveillance de l'école.

Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres et les pourcentages demandés dans la question en fonction de la confession des élèves, de leur année scolaire et de leur lieu de scolarisation. La colonne « élèves » indique le total des élèves. Les colonnes « cath. » (pour catholiques) et « réf.» (pour réformé-e-s) indiquent les élèves de ces confessions qui participent à l'enseignement religieux confessionnel. Les colonnes « pas ERC » indiquent les élèves ne suivant pas l'enseignement religieux confessionnel. Pour les cycles 1 et 2, il a été possible de fournir les chiffres par district. Etant donné, en revanche, qu'un même cycle d'orientation peut accueillir des élèves de plusieurs districts, les chiffres du cycle 3 sont présentés par association des communes de cycles d'orientation.

Tableaux

Cycles 1 et 2 SEnOF et DOA								
Par année		élèves	cath.	% cath.	réf.	% réf.	pas ERC	% pas ERC
1H		3600	801	22.25%	74	2.06%	2725	75.69%
2H		3580	946	26.42%	128	3.58%	2506	70.00%
3H		3493	1411	40.40%	229	6.56%	1853	53.05%
4H		3444	1704	49.48%	368	10.69%	1372	39.84%
5H		3400	1813	53.32%	347	10.21%	1240	36.47%
6H		3581	1859	51.91%	398	11.11%	1324	36.97%
7H		3662	1946	53.14%	410	11.20%	1306	35.66%
8H		3492	1834	52.52%	375	10.74%	1283	36.74%
Totaux		28252	12314	43.59%	2329	8.24%	13609	48.17%

Par district		élèves	cath.	% cath.	réf.	% réf.	pas ERC	% pas ERC
District du Lac		3155	836	26.50%	746	23.65%	1573	49.86%
District de la Singine		3467	1360	39.23%	345	9.95%	1762	50.82%
District de la Broye		3192	1370	42.92%	360	11.28%	1462	45.80%
District de la Glâne		2434	1167	47.95%	182	7.48%	1085	44.58%
District de la Gruyère		5084	2672	52.56%	137	2.69%	2275	44.75%
District de la Sarine		9103	4133	45.40%	332	3.65%	4638	50.95%
District de la Veveyse		1817	776	42.71%	227	12.49%	814	44.80%
Totaux		28252	12314	43.59%	2329	8.24%	13609	48.17%

Il est constaté ainsi qu'au niveau de l'école primaire, une majorité des élèves fréquentent les cours d'enseignement religieux confessionnel, sauf dans les districts de la Singine (49,18 %) et de la Sarine (49,05 %).

Cycle 3 SEnOF et DOA								
Associations/ Etablissements		élèves	cath.	% cath.	réf.	% réf.	pas ERC	% pas ERC
Association des communes des cycles d'orientation du Lac								
CO de Morat (236 élèves)	9H	79	27	34.18%	21	26.58%	31	39.24%
	10H	67	29	43.28%	17	25.37%	21	31.34%
	11H	90	35	38.89%	23	25.56%	32	35.56%
Orientierungsschule Murten (354 élèves)	9H	97	15	15.46%	32	32.99%	50	51.55%
	10H	129	22	17.05%	50	38.76%	57	44.19%
	11H	128	13	10.16%	47	36.72%	68	53.13%
Totaux		590	141	23.90%	190	32.20%	259	43.90%
Association des communes des cycles d'orientation de la Singine								
Orientierungsschule Düringen (335 élèves)	9H	106	51	48.11%	13	12.26%	42	39.62%
	10H	108	38	35.19%	19	17.59%	51	47.22%
	11H	121	22	18.18%	16	13.22%	83	68.60%
Orientierungsschule Plaffeien (283 élèves)	9H	88	47	53.41%	5	5.68%	36	40.91%
	10H	93	25	26.88%	6	6.45%	62	66.67%
	11H	102	19	18.63%	8	7.84%	75	73.53%
Orientierungsschule Tafers (390 élèves)	9H	139	81	58.27%	23	16.55%	35	25.18%
	10H	138	91	65.94%	20	14.49%	27	19.57%
	11H	113	76	67.26%	10	8.85%	27	23.89%
Orientierungsschule Wünnewil (295 élèves)	9H	99	43	43.43%	22	22.22%	34	34.34%
	10H	84	35	41.67%	27	32.14%	22	26.19%
	11H	112	50	44.64%	24	21.43%	38	33.93%
Totaux		1303	578	44.36%	193	14.81%	532	40.83%
Association des communes des cycles d'orientation de la Broye								
CO de Domdidier (496 élèves)	9H	168	66	39.29%	19	11.31%	83	49.40%
	10H	144	61	42.36%	20	13.89%	63	43.75%
	11H	184	38	20.65%	23	12.50%	123	66.85%
CO Estavayer-le-Lac (763 élèves)	9H	274	125	45.62%	45	16.42%	104	37.96%
	10H	236	111	47.03%	29	12.29%	96	40.68%
	11H	253	53	20.95%	26	10.28%	174	68.77%
Totaux		1259	454	36.06%	162	12.87%	643	51.07%
Association des communes du cycle d'orientation de la Glâne								
CO de la Glâne (974 élèves)	9H	302	152	50.33%	18	5.96%	132	43.71%
	10H	307	165	53.75%	12	3.91%	130	42.35%
	11H	365	102	27.95%	8	2.19%	255	69.86%
Totaux		974	419	43.02%	38	3.90%	517	53.08%
Association des communes des cycles d'orientation de la Gruyère								
CO de Bulle (625 élèves)	9H	210	103	49.05%	0	0.00%	107	50.95%
	10H	202	95	47.03%	0	0.00%	107	52.97%
	11H	213	73	34.27%	0	0.00%	140	65.73%
CO de Riaz (588 élèves)	9H	183	105	57.38%	8	4.37%	70	38.25%
	10H	207	134	64.73%	0	0.00%	73	35.27%
	11H	198	121	61.11%	0	0.00%	77	38.89%
CO de la Tour-de-Trême (747 élèves)	9H	256	148	57.81%	25	9.77%	83	32.42%
	10H	244	142	58.20%	0	0.00%	102	41.80%
	11H	247	135	54.66%	0	0.00%	112	45.34%
Totaux		1960	1056	53.88%	33	1.68%	871	44.44%

Associations/ Etablissements		élèves	cath.	% cath.	réf.	% réf.	pas ERC	% pas ERC
Association des communes des cycles d'orientation de la Sarine campagne et du Haut-lac français								
CO de Péroilles (518 élèves)	9H	157	57	36.31%	0	0.00%	100	63.69%
	10H	154	49	31.82%	3	1.95%	102	66.23%
	11H	207	20	9.66%	2	0.97%	185	89.37%
CO de Marly (531 élèves)	9H	157	83	52.87%	4	2.55%	70	44.59%
	10H	173	77	44.51%	7	4.05%	89	51.45%
	11H	201	59	29.35%	3	1.49%	139	69.15%
CO de Sarine Ouest (624 élèves)	9H	196	98	50.00%	5	2.55%	93	47.45%
	10H	208	123	59.13%	13	6.25%	72	34.62%
	11H	220	29	13.18%	5	2.27%	186	84.55%
CO du Gibloux (390 élèves)	9H	143	86	60.14%	3	2.10%	54	37.76%
	10H	128	71	55.47%	0	0.00%	57	44.53%
	11H	119	24	20.17%	0	0.00%	95	79.83%
Totaux		2063	776	37.62%	45	2.18%	1242	60.20%
Association des communes du cycle d'orientation de la Veveyse								
CO de la Veveyse (789 élèves)	9H	262	106	40.46%	23	8.78%	133	50.76%
	10H	251	86	34.26%	28	11.16%	137	54.58%
	11H	276	46	16.67%	22	7.97%	208	75.36%
Totaux		789	238	30.16%	73	9.25%	478	60.58%
Association des communes de la Ville de Fribourg								
CO de Jolimont (851 élèves)	9H	283	164	57.95%	14	4.95%	105	37.10%
	10H	270	141	52.22%	0	0.00%	129	47.78%
	11H	298	75	25.17%	4	1.34%	219	73.49%
CO de Belluard (741 élèves)	9H	239	114	47.70%	14	5.86%	111	46.44%
	10H	245	86	35.10%	8	3.27%	151	61.63%
	11H	257	42	16.34%	5	1.95%	210	81.71%
Deutschsprachige OS Freiburg (345 élèves)	9H	121	50	41.32%	13	10.74%	58	47.93%
	10H	102	44	43.14%	11	10.78%	47	46.08%
	11H	122	58	47.54%	18	14.75%	46	37.70%
Totaux		1937	774	39.96%	87	4.49%	1076	55.55%
Association des communes du cycle d'orientation de Gurmels								
Orientierungsschule Gurmels (195 élèves)	9H	65	24	36.92%	24	36.92%	17	26.15%
	10H	57	20	35.09%	21	36.84%	16	28.07%
	11H	73	30	41.10%	22	30.14%	21	28.77%
Totaux		195	74	37.95%	67	34.36%	54	27.69%
Association des communes du cycle d'orientation de Kerzers								
Orientierungsschule Kerzers (219 élèves)	9H	77	16	20.78%	40	51.95%	21	27.27%
	10H	71	11	15.49%	38	53.52%	22	30.99%
	11H	71	12	16.90%	28	39.44%	31	43.66%
Totaux		219	39	17.81%	106	48.40%	74	33.79%

Cycle 3 SEnOF et DOA (vue d'ensemble)								
Tous les CO du SEnOF		élèves	cath.	% cath.	réf.	% réf.	pas ERC	% pas ERC
Totaux cycle 3 SEnOF par année scolaire	9H	2909	1434	49.30%	199	6.84%	1276	43.86%
	10H	2836	1370	48.31%	137	4.83%	1329	46.86%
	11H	3128	852	27.24%	121	3.87%	2155	68.89%
Totaux SEnOF		8873	3656	41.20%	457	5.15%	4760	53.65%

Tous les CO du DOA		élèves	cath.	% cath.	réf.	% réf.	pas ERC	% pas ERC
Totaux cycle 3 DOA par année scolaire	9H	792	327	41.29%	172	21.72%	293	36.99%
	10H	782	286	36.57%	192	24.55%	304	38.87%
	11H	842	280	33.25%	173	20.55%	389	46.20%
Totaux DOA		2416	893	36.96%	537	22.23%	986	40.81%

Il peut ainsi être constaté qu'une majorité d'élèves des CO francophones ne fréquente pas l'enseignement religieux confessionnel (53,65 %), alors que dans la partie germanophone, seulement 40,81 % des élèves ne le suivent pas. L'analyse par district montre qu'en Broye, en Sarine campagne et Haut-Lac français, en Veveyse et en ville de Fribourg, la majorité des élèves du CO ne fréquente pas l'enseignement religieux confessionnel, alors qu'en Singine, en Gruyère, dans le Lac, à Gurmels et à Kerzers, c'est une majorité des élèves qui suit les cours d'enseignement religieux confessionnel.

26 janvier 2021